



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Commission de la Population et du Développement

48^{ème} Session

13 -17 avril 2015

Déclaration de

**Monsieur DOEVI Abbékoé Dodzi Edgard,
Directeur Général de la Mobilisation de l'aide
et du Partenariat au Ministère de la Planification,
du Développement et de l'Aménagement du Territoire**

Madame la Présidente,

Le Togo, par ma voix, s'honore de prendre la parole devant cette auguste assemblée et voudrait, avant toute chose, vous féliciter, vous-même, et les autres membres de votre bureau, pour la mission qui vous a été confiée de présider cette 48^{ème} Session de la Commission de la Population et du Développement.

Madame la Présidente,

Le Gouvernement togolais adhère pleinement à l'idée selon laquelle l'investissement dans les droits humains, les capacités et la dignité des individus – à travers les multiples secteurs couverts par le Programme d'Action de la CIPD – constitue le fondement du développement durable tant recherché. Ces secteurs devront être intégrés, de façon systémique, à l'Agenda de développement post-2015, notamment les Objectifs de Développement pour la période 2015-2030.

Cette prise de position en faveur de la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Action de la CIPD et son articulation cohérente avec les objectifs de développement durable post-2015 a été clairement affirmée par le Président de la République Togolaise, **Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE**, à travers la Déclaration officielle qu'il a prononcée le 22 Septembre 2014 à l'occasion de la Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée au suivi du PA/CIPD au-delà de 2014.

Dans ce cadre, le Togo a organisé tout au long de l'année 2014 plusieurs fora nationaux qui ont servi de cadres d'échanges sur les conclusions et recommandations du Rapport de Revue opérationnelle de la mise en œuvre du PA/CIPD au plan national ainsi que sur les recommandations issues des consultations régionales et la Position Africaine Commune sur la poursuite du PA/CIPD au-delà de 2014.

Madame la Présidente,

Le Togo, à l'instar de beaucoup d'autres pays, a enregistré des progrès significatifs en matière de population et de développement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi pour la période 2013-2017. A titre d'exemple, le Togo a réalisé la cible (c) relative à la lutte contre la malnutrition et la faim du premier objectif du millénaire pour le développement. De même, l'objectif du millénaire relatif à la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose est susceptible d'être atteint.

Par ailleurs, l'autonomisation des femmes et leur participation effective au développement devient, de plus en plus une réalité. L'éducation et la santé des jeunes (filles et garçons) et des femmes s'est intensifiée dans mon pays, avec un taux de scolarisation de 87% au premier degré.

Un programme national de gratuité de la césarienne lancé dans le cadre de la CARMMA a contribué à faire baisser légèrement le taux de mortalité maternelle,

même si elle demeure encore élevée. Cependant, malgré tous ces efforts, beaucoup de défis restent encore à relever en matière de population et de développement, notamment la prise en compte effective des besoins des jeunes.

Pour y parvenir, mon pays entend poursuivre ses efforts pour exploiter le Dividende Démographique qui constitue aujourd'hui une opportunité pour promouvoir la croissance économique de nos pays et parvenir au développement durable, afin de sauvegarder le bien-être des générations présentes sans hypothéquer l'avenir des générations futures.

Cette opportunité, pour être effective, requiert des actions fortes dans des domaines spécifiques à savoir :

- Le développement du capital humain ;
- La création d'emplois décents pour les jeunes ;
- L'amélioration de la gouvernance économique, politique et administrative, ainsi que la culture de la redevabilité à tous les niveaux.

Par ailleurs, le développement des capacités nationales pour la production et la diffusion de données de qualité pour la planification et le suivi/évaluation des stratégies et programmes nationaux de développement, constitue pour le Togo un défi majeur au même titre que l'intégration systématique des questions de population et dans la planification de la prise de décision.

A cet égard, en prélude à la mise en œuvre du programme de développement mondial post -2015, le Togo avec l'appui de ses partenaires, a élaboré un Programme National de Renforcement des Capacités et de Modernisation de l'Etat pour le Développement Durable.

Dans ce contexte, mon pays voudrait remercier les partenaires au développement pour leur appuis multiformes qui nous ont permis d'obtenir des résultats significatifs et solliciter davantage leur engagement pour mobiliser des ressources nécessaires au financement du développement en général et du PA/CIPD au delà de 2014, en particulier.

En conclusion, le Togo espère vivement que les résultats qui découleront de la présente Session permettront de préparer un plan d'action du programme de développement post-2015 qui garantisse le bien-être de nos populations.

Je vous remercie de votre aimable attention.